



PLAN DE CLASSEMENT DE LA BSI : CONSTRUCTION ET EVOLUTION

Le plan de classement de la BSI est un outil de gestion qui permet de répartir les documents entre les différentes sections thématiques de la Bibliothèque.

Il a pour but de classer tous les documents quel qu'en soit le support : monographie, périodique, livre numérique, cdrom, dvd. Il est le reflet de l'offre éditoriale et de l'organisation des connaissances, il doit rendre lisible la politique documentaire de la bibliothèque.

Le plan de classement de la BSI n'est pas une classification au même titre que la Dewey ou la CDU. Il n'est pas une classification a priori mais a posteriori. En effet, la classification doit s'adapter à l'évolution des choix de politique documentaire, aux évolutions de l'édition et des connaissances.

Le plan de classement joue un rôle stratégique car il met en application le cadre défini par les orientations de la politique documentaire : Il permet d'une part de fixer des limites quantitatives et qualitatives à la sélection de documents et d'autre part de définir les zones frontières entre les différentes sections de la bibliothèque.

L'objectif de ce document est de présenter l'ensemble des éléments à prendre en compte ainsi que les critères retenus pour mettre à jour les plans de classement : créer, fusionner ou supprimer des cotes. Tous les médias et toutes les collections de la BSI sont concernés.

Les cotes se définissent de deux façons : l'étendue des domaines qu'elles couvrent et la variété des approches et des points de vue qu'elles contiennent.

1 - L'étendue des domaines traités

On peut distinguer des cotes « génériques » et des cotes plus « spécifiques ».

Dans les cotes « génériques » on peut retrouver des informations présentes dans une autre cote plus « spécifique » alors que la réciproque n'est pas vraie.

Par exemple, **l'acoustique architecturale** :

On peut trouver des informations sur l'acoustique architecturale à la cote P 4 Acoustique (Section Physique) dans des chapitres de documents de vulgarisation, alors même que les documents traitant spécifiquement de **l'acoustique architecturale** sont cotés en TP5 833 (Section Travaux publics) .

La cote **P 4 Acoustique** est donc une cote « générique », on y trouve des informations fondamentales sur l'acoustique mais aussi des informations sur les domaines d'application de l'acoustique : l'acoustique architecturale, l'acoustique musicale...

Les cotes « génériques » peuvent être :

- des cotes « chapeau » ou cotes principales.
Par exemple la cote **TP4 Architecture** est la cote chapeau du **TP4 31 Architectures : réalisations contemporaines à Paris**.
- des cotes générales, situées dans les subdivisions communes d'une section. Par exemple : **G 0 9 Documents généraux sur la Terre et la géologie**.
- des cotes de regroupement qui rassemblent des documents généraux sur la thématique et sur ses domaines d'applications. Par exemple : **B 9 Biotechnologies** traite de toutes les biotechnologies. On peut y trouver des informations aussi bien sur des techniques spécifiques (le génie enzymatique, le génie génétique) que sur des domaines d'application (l'environnement, la santé, l'agroalimentaire).

Ce qui n'exclut pas que :

- le génie génétique soit traité aussi en B 3 2 Applications de la génétique moléculaire
- que l'on puisse trouver des documents sur les biotechnologies dans d'autres secteurs d'application comme l'agroalimentaire ou l'industrie pharmaceutique e/ou dans une autre section comme par exemple la section T : **Techniques industrielles** qui traite des technologies en général.
-

L'utilisateur peut se servir de ces cotes « génériques » lorsqu'il ne trouve pas l'information dans les cotes plus « spécifiques » par exemple, s'il ne trouve pas d'informations suffisantes en B 3 21 Génie génétique il pourra trouver des informations en B 3 2 Applications de la génétique moléculaire ou encore en B 9 Biotechnologies.

2 - Variété des approches et des points de vue

Le lecteur peut cheminer aussi entre cotes ayant des approches ou des points de vue différents.

a - Variété d'approches :

Les approches recouvrent les notions de publics et d'usages.

Par exemple : les cotes **JM2 6 (Chaleur** dans le fonds jeunesse), **P 0 71** (ouvrages de vulgarisation en physique chimie) et **P 6 Thermodynamique** traitent toutes de la thermodynamique et de la chaleur, mais la cote **JM 2 6** s'adresse aux enfants, la cote **P 0 71** contient essentiellement des documents de vulgarisation pour adultes, tandis que la cote **P 6 Thermodynamique** s'adresse d'abord à un public d'étudiants.

La cote **EP2 52** propose des documents pratiques pour des médiateurs et des enseignants ayant pour but de transmettre des notions autour des sciences de la vie et de la terre pour le collège et le lycée. La cote **D 4 1** est constituée de documents de réflexions en Didactique des sciences de la vie et la cote **B 0 91** est constituée de manuels de sciences de la vie pour les élèves.

b - Variété de points de vue disciplinaires :

Une même notion peut se trouver dans plusieurs disciplines.

Par exemple : l'information relative à l'ADN peut se trouver dans les livres de Biochimie **B 4 2** et dans les livres de Génétique moléculaire **B 3 1**.

Le lecteur a pu trouver dans les deux cotes la même information car les documents des deux disciplines donnent des informations sur la molécule d'ADN en général. Chaque discipline aborde cette notion avec un point de vue propre mais l'information de base sur la structure de l'ADN se trouve aux deux endroits. C'est d'abord le point de vue disciplinaire qui fait la cohérence de chacune des deux cotes.

Dans son cheminement, l'utilisateur à la recherche d'informations peut faire appel à plusieurs cotes pour compléter son information. Aucune section, aucune cote ne peut prétendre détenir l'ensemble de l'information sur un sujet donné. Aucun classement ne peut prétendre correspondre à la fois aux attentes variées des publics, à l'évolution des connaissances et à celle de l'édition. Il s'agit d'avoir des cotes les plus cohérentes possibles. Par contre, l'indexation et la qualification des ressources permettent d'accéder finement aux contenus.

3 - Critères d'évolution des cotes

L'utilisateur, en réponse à sa demande, doit trouver une quantité minimale et maximale de documents (de 5 à 40) présentant une variété d'approches, de points de vue, de thématiques ou de médias satisfaisante.

On peut faire évoluer ce nombre :

- S'il y a trop de documents dans une cote, on la divisera en sous-cotes, on déplacera certains documents dans des cotes voisines, soit on désherbera si c'est nécessaire.
- S'il y a trop peu de documents dans une cote, on fusionnera cette cote avec une cote plus générique, ou avec des cotes voisines.

Ces décisions s'appuient sur des critères quantitatifs et qualitatifs.

a - Critères quantitatifs

- Quantité de documents (5-40)
- Nombre de prêts et de consultations
- Répartition des documents par année d'édition

- Répartition par zones de qualification (333 zone de public, 608 zone de forme, 998 zone d'intention éditoriale).
- Offre éditoriale

b - Critères qualitatifs

- Etendue des domaines traités (variété d'approches)
- Cohérence thématique, cohérence d'approche
- Les frontières : de quelle nature sont-elles ?
- Le fonds est-il d'abord un fonds pérenne ou un fonds d'actualité ?
- Adaptation aux missions d'Universcience
- Cohérence avec les préconisations de la politique documentaire.

4 - Mise en pratique

La décision de désherber est à prendre en regard des taux de rotation, de la répartition des documents par année d'édition, et du renouvellement de l'offre éditoriale.

La décision de fusionner des cotes se fait en fonction de la quantité des documents présents dans les deux cotes. Mais il faut aussi que les documents présents au sein de la cote aient une certaine unité d'approche et (ou) de thématique.

Les aspects quantitatifs du plan de classement donnent des indications sur son aspect qualitatif. En effet, la répartition par qualifications (zones de public, de forme, d'intention éditoriale) donne une indication sur la cohérence d'approche. La pression de la demande, les nombres de prêts, la répartition des documents par année d'édition et l'état de l'offre éditoriale donnent des indices pour évaluer la pérennité de la cote.

L'utilisation de tous les critères n'est pas nécessaire. Il suffit parfois d'un nombre limité de critères (2 ou 3) pour prendre une décision et motiver la modification ou la création d'une cote. Mais plus ils sont nombreux, plus la décision est justifiée.

En partant du principe que le plan de classement sert à classer des documents et non des connaissances, les doublons dans deux cotes différentes ne peuvent être qu'exceptionnels.

5 - Modalités d'application

Les modifications des plans de classement s'appuieront sur les critères cités plus haut.

Pour des modifications importantes ou pour des refontes du plan de classement impliquant une section entière ou plusieurs, l'équipe Poldoc sera associée au travail. Elle participera aux premières réunions de réflexion ainsi qu'à la réunion de conclusion. Pour toute autre modification, l'équipe Poldoc sera tenue informée et intégrée dans le circuit de validation.

La validation du changement du plan de classement se fait par le responsable de la politique documentaire après avis de la cellule de coordination bibliothéconomique. Tous les plans de classement sont disponibles sur le portail de la BSI.